



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4. Le Moniteur Sportif de Natation est un professionnel des activités de la natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification « Moniteur Sportif de Natation » dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional, la FFN détenant le monopole de la compétence d'entraînement dans les différentes disciplines sportives dont la fédération est la seule à avoir reçu la délégation du Ministère des Sports.

NIVEAU DU DIPLÔME

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34061/>

1. Code RNCP : 34061
2. Code(s) NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de loisirs
3. Formacode(s)
 - 15436 : éducation sportive
 - 15491 : Natation
4. Diplôme accessible par voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
5. Texte réglementaire en vigueur : [Décision du 21.11.2019 portant enregistrement dans le RNCP et le répertoire spécifique](#)

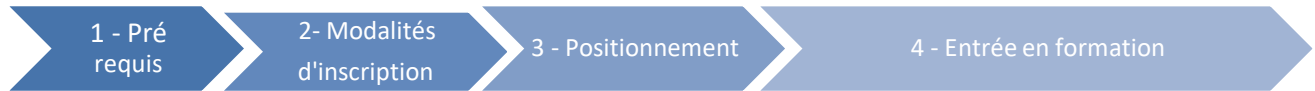
MÉTIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la FFN :

1. Prévention et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'Aisance Aquatique, du plan « J'apprends à Nager », des différents tests de l'École de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club



PUBLICS ET PRÉREQUIS



1 - PRÉREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement dans les livrets référentiels du Moniteur Sportif de Natation

Seulement les UC4 et UC5 du MSN sont ouvertes. Cette formation est accessible aux personnes titulaires d'une Brevet Fédéral 2 ou d'un BPJEPS AAN à jour de leur formation continue.

Prérequis pour entrer en formation « Moniteur Sportif de Natation » pour les titulaires du BF2 ou BPJEPS AAN

1. Être âgé(e) de 17 ans minimum
2. Être licencié(e) à la Fédération Française de Natation
3. Être titulaire au minimum du PSE1 ou son équivalent assorti de la mise à jour de la formation continue
4. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois [Demande casier judiciaire bulletin n°3](#)
5. Satisfaire à un test de sécurité (voir ci-dessous) sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
6. Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie (voir ci-dessous) pour la formation ou être titulaire du Brevet Fédéral 1^{er} degré de la FFN à jour de la formation continue ou fournir un justificatif permettant d'attester de 2 années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la FFN
7. Être titulaire du BF 2^{ème} degré de la FFN ou du BPJEPS AAN à jour de la formation continue

Le test de sécurité

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé, l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- * Départ libre du bord du bassin,
- * Un parcours en nage libre,
- * Une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- * Une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- * Un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- * La sortie de l'eau de la victime.

Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline Natation Course/Eau Libre pour la formation

Grille de performance d'un niveau régional. La performance est effectuée selon les règles de la FINA, en présence obligatoire du CTS coordonnateur, soit sur une compétition officielle de la FFN, soit le jour des tests de sélection du MSN.

Dames	EPREUVES	Messieurs
32.00	50 NL	28.00
1 :09.50	100 NL	1 :01.50
2 :31.50	200 NL	2 :16.50
5 :17.00	400 NL	4 :50.00
10 :53.00	800 NL	10 :03.50
20 :58.50	1 500 NL	19 :08.50
37.00	50 DOS	32.50
1 :19.00	100 DOS	1 :10.00
2 :49.50	200 DOS	2 :33.00
40.50	50 BRASSE	35.50
1 :28.50	100 BRASSE	1 :18.00
3 :09.50	200 BRASSE	2 :48.50
34.00	50 PAPILLON	30.50
1 :16.50	100 PAPILLON	1 :08.00
2 :48.50	200 PAPILLON	2 :31.00
2 :53.00	200 4 NAGES	2 :34.50
6 :05.00	400 4 NAGES	5 :29.00

Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline Natation Artistique pour la formation

Avoir participé aux Championnats Régionaux au minimum.

La participation est attestée par le classement officiel de la nageuse lors de la publication officielle des résultats.

Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline Water-Polo pour la formation

Avoir participé à un Championnat de France Jeune, 15 ans, 17 ans, N3, N2 ou N1.

La participation est attestée par l'inscription du joueur sur la feuille de match à 8 reprises minimum au cours de la saison sportive.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent s'inscrire via le dossier d'inscription à demander à :

erfan@natation-region-sud.org

ou disponible sur le site internet : Ligue Natation Région Sud

Pour être considéré comme recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

[Pièces à fournir pour s'inscrire à la formation « Moniteur Sportif de Natation » ouvert aux titulaires du BF2 ou BPJEPS AAN](#)

1. Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation
2. Une copie au minimum du diplôme PSE1 ou son équivalent à jour de la formation continue
3. Un extrait de casier judiciaire bulletin n°3
4. Une attestation du Directeur Technique Natation de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle de niveau régional au moins ou une copie du BF1 de la FFN à jour de la formation continue ou un justificatif permettant d'attester de 2 années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la FFN
5. Une copie du diplôme BF2 de la FFN à jour de sa formation continue ou du BPJEPS AAN
6. D'autres documents seront demandés dans le dossier d'inscription

Clôture des inscriptions :**18 août 2023****3 – POSITIONNEMENT**

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence, d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de son entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire, de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Date du positionnement : jeudi 7 septembre 2023

Contenus : le positionnement aura lieu en 3 phases :

1. **Une phase collective de présentation de la formation : le 5 septembre 2023 en Visio de 9 h à 11 h.**

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : stagiaire/organisme de formation/structure d'alternance/tuteur
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. **Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (PIF) : le 7 septembre 2023 en Visio**

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explication, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires)

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire

3. **Une phase de validation du Plan Individuel de Formation (PIF)**

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation en prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques

1. Mettre en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

LES COMPÉTENCES VISÉES

1. Être capable d'accueillir un stagiaire au sein d'une structure
2. Être capable d'accompagner un stagiaire dans sa formation au sein d'une structure
3. Être capable de conduire en sécurité un plan d'entraînement et des séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation les 2 unités capitalisables avec les contenus suivants :

UC4 : ACCOMPAGNER UN STAGIAIRE EN FORMATION AU SEIN DE LA STRUCTURE

- A1 – organisation de l'accueil du stagiaire
- A2 – transmission au stagiaire de la culture fédérale et des valeurs citoyennes et associatives
- A3 – tutorat
- A4 – gestion de l'alternance en lien avec l'organisme de formation de la FFN

UC5 : ENTRAÎNER EN SÉCURITÉ DANS LE CADRE D'UNE PRATIQUE COMPÉTITIVE JUSQU'AU NIVEAU RÉGIONAL

- A1 – conception d'un plan d'entraînement, d'un cycle et d'une séance
- A2 - conduite en sécurité du plan d'entraînement et d'une séance
- A3 – évaluation du plan d'entraînement et de la séance d'entraînement



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Ligue Natation Région Sud a été habilité par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Date du positionnement
Du 05/09/2023 au 15/04/2024 (hors certifications)	7 mois	18/08/2023	07/09/2023

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Pour l'alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique : les heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et seront réparties de septembre 2023 à mars 2024

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le Plan Individuel de Formation (PIF)

DÉCOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE LA FORMATION

Volume horaire Total	257 HEURES 30	
Détail du parcours individualisé du candidat	En centre	147 heures 30
		Dont distanciel 12
	En structure	110 heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires de Pratique avec le Formateur	Volumes horaires distanciel	Volumes horaires Alternance
Présentation formation aux stagiaires			2	
Positionnement			1	
UC4 : Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure	30			20
UC5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional	105 h 30			90
Suivi d'alternance			7	
Bilan de formation	1		2	
TOTAL GENERAL	135 H 30		12 H	110 H

CALENDRIER DES PÉRIODES EN FORMATION/ALTERNANCE

Le calendrier sera communiqué après la validation de l'inscription à la formation

HORAIRES DE FORMATION

Les horaires seront communiqués après la validation de l'inscription à la formation

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires

LIEUX DE FORMATION

Salles de formation

CREPS AIX EN PROVENCE- 62 chemin du Viaduc – 13090 AIX EN PROVENCE

Centre aquatique pédagogique

Piscine FOS sur MER (à confirmer)

LIEUX ET MODALITÉS D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

Dans le cadre de cette formation Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 110 heures au sein d'une structure associative affiliée à la Fédération Française de Natation.

Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN Provence-Alpes Côte d'Azur une lettre du Président de sa structure précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation en formation au MSN au sein de la structure, ainsi qu'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation.

Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domicile.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au minimum d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 1 an, doit obligatoirement être majeure et agréer par l'ERFAN.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du Comité de Direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur des méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôle dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupe

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées
2. vidéo projecteur
3. tableau papier
4. connexion internet
5. matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centre aquatique

1. bassin de natation
2. des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. exercices pratiques – photocopies – présentation Powerpoint – supports multimédias
2. Zoom pour Visio

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par le stagiaire et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel, lors des séquences en Visio, par le tuteur lors des séquences en alternance
3. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
4. Utilisation d'un livret stagiaire
5. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance

Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer un entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de l'INFAN

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 2 UC est nécessaires pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 2 UC a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, datées, etc....).

L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de 2 personnes dont :

- un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN
- le DTN ou son représentant

Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.

UC concernées	Blocs concernés	Sous-blocs concernés	Nature et durée de l'épreuve
UC4	A1, A2, A3, A4	A1C1, A1C3, A2C1, A2C2, A3C1, A3C2 et A4C1	<p>Entretien</p> <p>Après avoir situé son rôle et sa mission au sein de la structure dans le domaine de la formation des cadres, le candidat participe à un entretien portant sur l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire au sein d'une structure, la citoyenneté et le tutorat</p> <p><i>Durée de l'entretien : 20 minutes maximum par candidat</i></p>
UC5	A1, A2, A3	A1C2, A2C1, A2C3, A3C1 A3C3 et A3C4	<p>Séance d'entraînement suivi d'un entretien</p> <p>Étape 1 de l'épreuve : mise à disposition du plan d'entraînement</p> <p>Le candidat remet aux évaluateurs avant le début de l'épreuve, le plan d'entraînement du groupe</p> <p>Étape 2 de l'épreuve : Rédaction d'une fiche de séance</p> <p>Le candidat prépare une fiche de séance, resituée dans le plan d'entraînement et la remet aux évaluateurs</p> <p>Étape 3 de l'épreuve : Conduite d'une séance d'entraînement suivie d'un entretien</p> <p><i>Durée de l'épreuve :</i></p> <p>Séance : 45 minutes minimum</p> <p>Entretien : 30 minutes maximum</p>



DISPENSES, ÉQUIVALENCES, SUITE DE PARCOURS ET PASSERELLES

DISPENSES

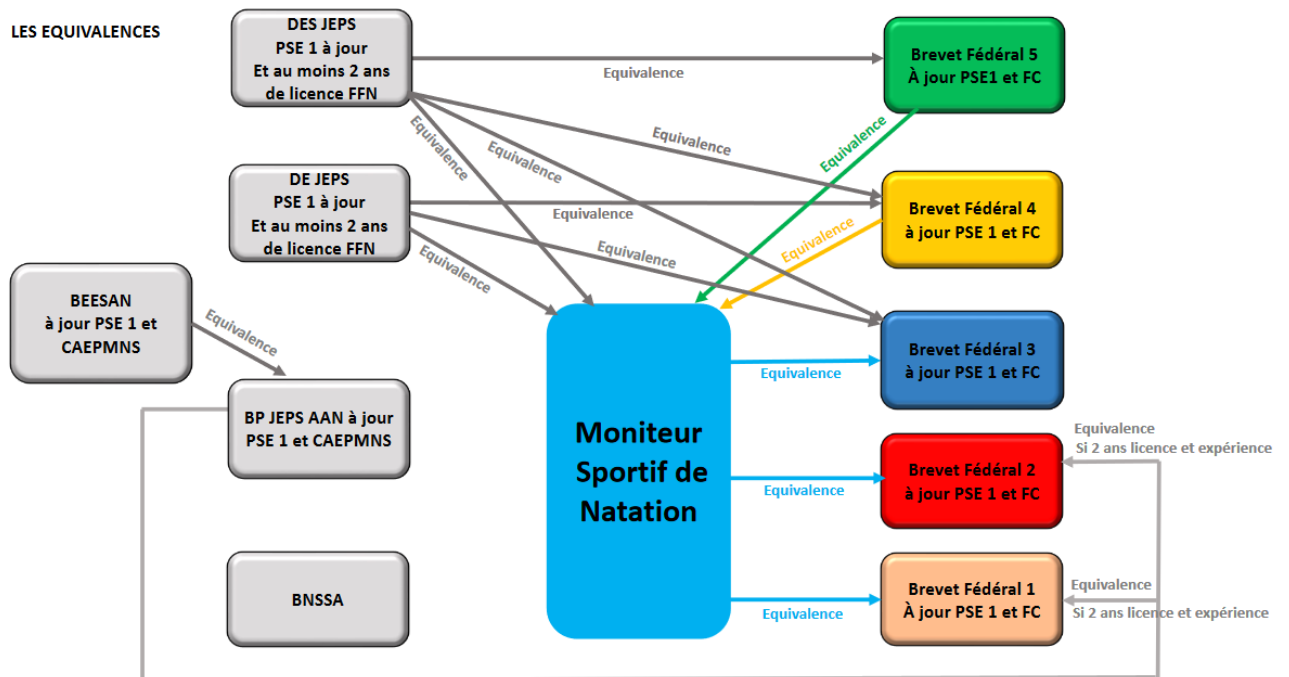
Cette formation est réservée aux titulaires du **BF2 de la FFN ou BPJEPS AAN à jour de la formation continue.**

Ils sont dispensés :

- du test de sécurité des Prérequis à la Mise en Situation Professionnelle (PRMSP)
- des UC1, UC2 et UC3 du MSN

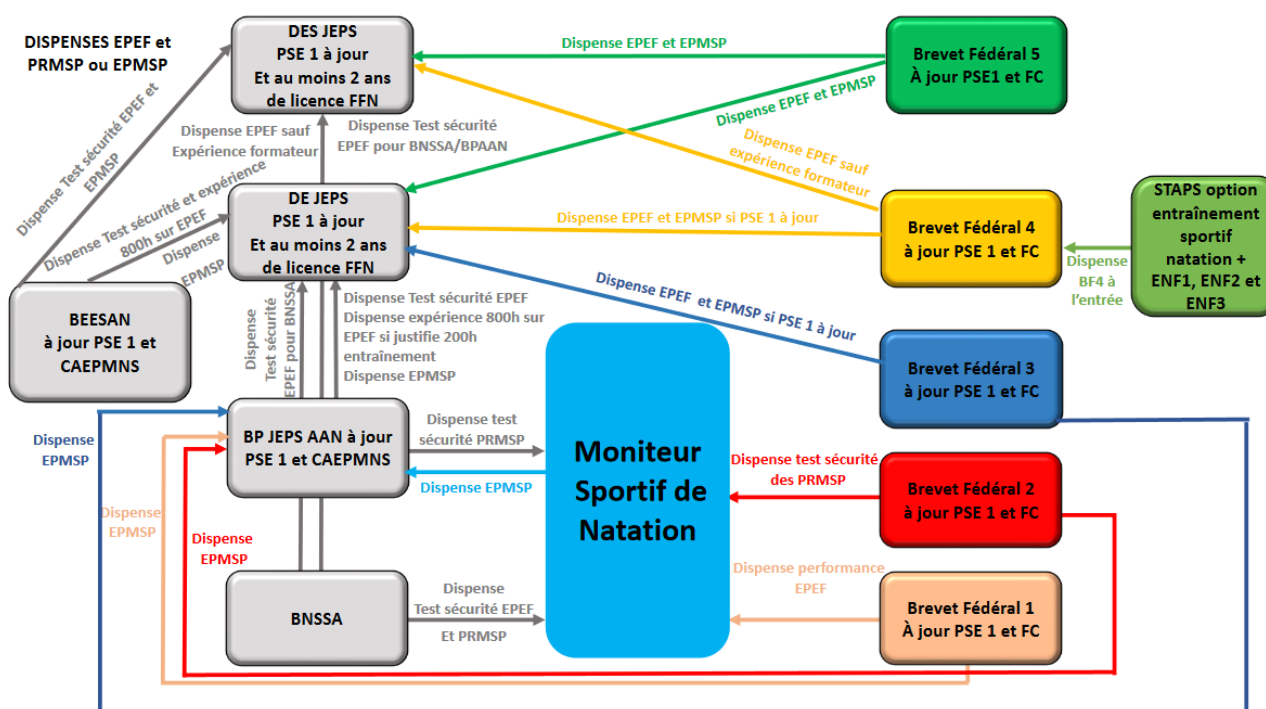
ÉQUIVALENCES

1. Les personnes titulaires d'un **BF4 de la FFN** à jour de la formation continue, également titulaires du PSE1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.
2. Les personnes titulaires d'un **BF5 de la FFN** à jour de la formation continue, également titulaires du PSE1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.
3. Les personnes titulaires du **DE JEPS** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo à jour de la formation continue PSE1 et justifiant d'une licence au sein d'une structure de la FFN sur 2 saisons minimum, pouvant comprendre l'année de formation, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.
4. Les personnes titulaires du **DES JEPS** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo à jour de la formation continue PSE1 et justifiant d'une licence au sein d'une structure de la FFN sur 2 saisons minimum, pouvant comprendre l'année de formation, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.



PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS

Suite possible après la formation MSN



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de cette certification professionnelle. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux terme de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul e peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11.02.2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45.

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice). Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française de Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et des l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat descriptif à la FFN.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation).
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par mail au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

REFERENT HANDICAP ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur	REFERENT HANDICAP FEDERAL
André GLAISE	Frédérique CROCHARD
andreglaise@gmail.com	frederique.crochard@ffnatation.fr

Documents pour les personnes en situation de handicap : [Ligue Natation Région Sud](#)



TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS DE LA FORMATION

	Coût total de la Formation	Dont Frais pédagogiques	Dont frais de dossier et d'édition de diplôme
MSN titulaires BF2/BPJEPS AAN	2 000 €	1 950 €	50 €

Les autres frais (déplacements, repas, hébergement etc....) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être prise en charge par les OPCO)

Toute formation commencée est due en totalité

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN :

✉ : erfan@natation-region-sud.org

☎ : 06 13 64 27 65 (lundi – mardi et jeudi uniquement)

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.



FINANCEMENTS

<https://www.natation-paca.org/?COMMENT-FINANCER-MA-FORMATION>

CONTACTS



RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

- André GLAISE : Référent pédagogique : 06.08.31.30.52

- Aude PELLE : Référente administrative : 06.13.64.27.65 (lundi- mardi et jeudi)

[erfan@natation-region-](mailto:erfan@natation-region-sud.org)

[sud.org](mailto:erfan@natation-region-sud.org)

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux d'insertion professionnelle	Taux de poursuite parcours	Satisfaction des stagiaires
2020-2021	8	100 %	0	0	100 %	37,50 %	8,16/10